

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Enregistré à la Présidence du Sénat le 28 février 1968.
Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1967.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense
et des Forces armées (1), à la suite de la mission effectuée du
5 au 15 juillet 1967 au Canada et aux Etats-Unis,*

Par MM. Guy PETIT, Jean PERIDIER, Louis MARTIN,
Gustave HEON et Lucien GAUTIER,

Sénateurs.

Mesdames, Messieurs,

Au mois de juin dernier, notre Commission avait demandé au Sénat de lui octroyer les pouvoirs nécessaires pour envoyer une délégation au Canada et aux Etats-Unis. Elle avait estimé, en effet, dans la conjoncture internationale qui suivit la crise du Moyen-Orient, que des contacts pouvaient utilement être pris avec des personnalités politiques canadiennes et américaines afin

(1) Cette commission est composée de : MM. Vincent Rotinat, président ; Pierre de Chevigny, Jean Périquier, Philippe d'Argenlieu, vice-présidents ; le général Antoine Béthouart, Georges Repiquet, Jean de Lachomette, secrétaires ; Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Bène, Jean Berthoin, Raymond Boin, Marcel Boulangé, Julien Brunhes, Roger Carcassonne, Maurice Carrier, Georges Dardel, le général Jean Ganeval, Lucien Gautier, Robert Gravier, Raymond Guyot, Gustave Héon, Joseph-Pierre Lanet, Charles Laurent-Thouverey, Guy de La Vasselais, Jean Lecanuet, Marcel Lemaire, Jean Lhospied, Louis Martin, André Monteil, Roger Morève, André Morice, Léon Motais de Narbonne, Marius Moutet, Henri Parisot, le général Ernest Petit, Guy Petit, Alain Poher, Edouard Soldani, Jacques Soufflet, Jean-Louis Tinaud, Jacques Vassor, Paul Wach, Michel Yver.

de s'informer des conséquences qu'ont pu avoir sur nos amitiés traditionnelles, certaines positions prises par le Gouvernement français.

Le passage de la délégation à New York serait, en outre, pour elle l'occasion d'avoir des entretiens intéressants avec notre représentation à l'O. N. U.

Ayant obtenu les pouvoirs d'information du Sénat le 30 juin, la Commission désigna MM. Guy Petit, Périquier, Louis Martin, Gustave Héon et Lucien Gautier, pour faire partie de la délégation (1).

La mission s'effectua entre le 5 et le 15 juillet 1967 ; son itinéraire fut le suivant : Montréal, Québec, Ottawa, Washington et New York.

Tout au cours de son voyage, la délégation n'a eu qu'à se féliciter de la courtoisie et de l'amabilité de nos représentants diplomatiques qui ont fait l'impossible pour lui faciliter la tâche.

Les principales personnalités que nous avons eu l'avantage de rencontrer au Canada furent : M. Drapeau, Maire de Montréal ; à Québec, M. Maltais, Ministre de la Justice du Québec ; à Ottawa, le Président du Sénat, M. Sydney Smith et plusieurs parlementaires canadiens.

Aux Etats-Unis, un accueil très chaleureux nous fut réservé par de nombreux sénateurs, notamment la plupart des membres de la Commission des Affaires extérieures.

*
* * *

Notre déplacement au Canada a précédé de deux semaines un autre déplacement officiel dont les échos sont encore présents dans toutes les mémoires. Aussi, au lieu du compte rendu classique de mission, allons-nous tenter d'aborder, à la lumière de ce que nous avons vu et entendu, le problème de fond qui a fait l'objet de tant de polémiques depuis le retour précipité du Chef de l'Etat.

Il est inutile de nous étendre longuement sur l'histoire de cet immense pays de plus de 10 millions de kilomètres carrés peuplé à peine de 20 millions d'habitants dont un tiers environ est d'origine française. Chacun se souvient des principales étapes de la colonisation française : les explorations de Jacques Cartier sous le règne de François I^{er} ; les expéditions de Samuel Champlain aboutissant

(1) La délégation fut accompagnée par M. Cottrel, administrateur de la Commission.

à l'établissement des premiers colons en Acadie et à la fondation de Québec en 1608 ; les rivalités franco-anglaises dont la conclusion sera le traité de Paris de 1763 qui, à la suite de la défaite et de la mort de Montcalm dans les plaines d'Abraham et la chute de Québec en 1759, transférera la souveraineté sur le Canada à la Grande-Bretagne. Entre une France tournée vers l'Europe et qui ne portait pas un intérêt majeur à ses possessions lointaines (les fameux arpents de neige de Voltaire) et une Angleterre pour qui les conquêtes coloniales au contraire étaient vitales, la partie était trop inégale. En abandonnant le Canada, la France n'y suscitait pas, il est vrai, que des regrets ; elle laissait toutefois des souvenirs et surtout sa religion, sa langue et ses modes de penser ; l'empreinte catholique avait notamment marqué le Canada français depuis ses plus lointaines origines.

Après 1763, la politique britannique vis-à-vis des Canadiens français connut des phases diverses et même opposées ; en 1763, un premier essai d'assimilation introduisit les lois anglaises et interdit aux catholiques c'est-à-dire à toute la population d'exercer des fonctions publiques ; en 1774, revirement complet en faveur d'un régime très libéral. Pendant la guerre d'indépendance de 1776, les Canadiens refusèrent de prendre parti et voulurent avant tout rester eux-mêmes, mais, après la paix, l'afflux des loyalistes américains, restés fidèles à la couronne britannique, transforma à leur détriment l'équilibre démographique.

Pendant plus d'un siècle, la cohabitation des habitants du Haut et du Bas-Canada connut des fortunes diverses avec toutefois le sentiment chez les Canadiens de langue française d'être traités en sujets de seconde zone. La création en 1867 de la Confédération canadienne — l'exposition universelle de Montréal est placée sous le signe du centenaire — combla une partie des revendications de la minorité française : l'égalité linguistique était admise au niveau fédéral et dans le Québec, les droits des écoles confessionnelles reconnus, mais en termes vagues, qui donnèrent l'occasion de polémiques nombreuses.

L'industrialisation posera des problèmes irritants ; parce que leur formation technique était souvent insuffisante — l'Église qui détenait le monopole de l'éducation n'ayant pas su les préparer à la vie moderne — les Canadiens francophones n'occupaient que les postes secondaires dans les entreprises, les dirigeants étant à peu près partout Anglais.

La pleine indépendance acquise par l'ancien Dominion entre les deux guerres — avec maintien du Canada dans le Commonwealth — ne changea guère la situation des deux Communautés. En 1942, le Gouvernement Mac Kensie King soumit au referendum l'instauration de la conscription au Canada ; le résultat fut déplorable : 80 % de oui chez les Canadiens anglais, 78 % de non dans la province du Québec. Il faut bien reconnaître qu'en dehors du fait que les francophones considéraient la conscription comme un signe tangible de leur position minoritaire, la population cléricale et conservatrice du Québec avait beaucoup plus de sympathie à l'époque pour les idées de Pétain que pour celles d'une France légère et laïque telle qu'ils se la représentaient avant Pétain. Depuis la fin de la guerre, et surtout depuis 1960, avec le Gouvernement libéral de M. Lesage, une évolution spectaculaire s'est développée. Mœurs, enseignement, religion, gouvernement, tout cela est remis en cause ; comme l'écrivait récemment un historien du Canada, M. Lacour Gayet « avec quelque rudesse, la génération actuelle se débarrasse du cadre où ont vécu ses ancêtres ; certains vont jusqu'à renier leur foi ou ne conçoivent plus celle-ci que libérée des servitudes traditionnelles et ouverte aux exigences du monde moderne ; ils inclinent à penser qu'aux humanités, si longtemps la base de l'enseignement, il faut substituer les sciences. Mais cette génération se montre plus intransigeante sur la préservation de la langue française ; surtout, il lui semble que tant d'efforts pour survivre tant d'années n'ont de sens que si la province affirme maintenant son identité ».

Comment se sont traduits ces efforts sur le plan pratique ?

Notre visite à l'Université Laval a été révélatrice à cet égard ; la plus ancienne des universités canadiennes de langue française, créée en 1852, a quitté ses locaux vétustes du centre de la vieille ville de Québec pour s'installer aux environs dans de splendides bâtiments dont seulement les deux tiers sont terminés.

Cette nouvelle et grandiose installation ne se justifie pas seulement par l'étroitesse des anciens locaux mais bien par le désir de faire peau neuve ; de quelques milliers d'étudiants il y a dix ans, l'effectif de l'Université Laval est passé cette année à plus de 22.000. Le système d'éducation du Québec a commencé sa rénovation au lendemain de l'arrivée au pouvoir en 1960 du Gouvernement libéral de M. Lesage ; une série de réformes sur la gratuité scolaire, la création d'instituts d'enseignement technique et pro-

fessionnel, l'extension des bourses, aboutit à une démocratisation de l'enseignement ; les sommes consacrées à celui-ci atteignent environ le quart des ressources de la province. La confessionnalité dans les écoles est maintenue mais une certaine laïcisation a été introduite ; autrefois, l'enseignement, contrôlé uniquement par l'église était trop concentré sur l'étude des seules humanités et dédaignait les sciences ; il était d'une grande médiocrité. Avec la création d'un ministère de l'Education, l'Eglise a perdu son monopole ; les programmes se sont adaptés aux réalités modernes ; la formation des maîtres, sous contrôle de l'Etat, s'est faite plus exigeante. Cette évolution s'est d'ailleurs effectuée avec l'approbation du clergé qui a parfaitement admis sa nécessité.

Il est intéressant de noter en outre que des étudiants canadiens anglais et américains viennent en nombre important à l'Université Laval suivre, pendant les vacances, des cours de français pour apprendre notre langue.

Parallèlement à sa réforme de l'éducation, le Gouvernement Lesage, au cours de ce qu'on a appelé la révolution tranquille, s'efforçait de tirer le Québec de sa léthargie et d'affirmer sa personnalité ; sur le plan économique, un effort considérable a fait du Québec la première province canadienne au point de vue des ressources hydrauliques et de l'énergie captée et le premier pays du monde pour l'énergie par tête d'habitant ; ces résultats ont été obtenus à la suite de la nationalisation de l'électricité en 1962 et de la création de l'Hydro-Québec, rendue nécessaire par l'existence d'un trop grand nombre de petites entreprises productrices et distributrices, mais aussi par le désir de reconquérir sur les Américains un levier de commande important. Plusieurs ingénieurs français participent à l'activité de l'Hydro-Québec. Les ressources minières de la province sont également très importantes et la création en 1965 d'une société québécoise d'exploration minière chargée d'en dresser le bilan exact et d'en permettre l'exploitation laisse espérer que l'industrie minière québécoise dépassera bientôt le stade de simple réservoir de matières premières destinées à l'exportation. La province possède déjà la plus importante usine d'aluminium du monde.

Sur le plan politique, le Gouvernement québécois entreprit une action vigoureuse auprès du Gouvernement fédéral ; le dialogue se poursuivit d'ailleurs dans une relative harmonie tant que M. Lesage fut au pouvoir ; les relations furent nettement plus

tendues avec Ottawa lorsque le leader de l'Union nationale, M. Daniel Johnson, remporta l'élection provinciale en 1966 et devint Premier Ministre. Il faut reconnaître cependant que M. Johnson, amené à se livrer à une certaine surenchère nationaliste lorsqu'il était dans l'opposition — il avait exposé son programme dans un petit livre intitulé : *Egalité ou indépendance* — se montra plus conciliant une fois parvenu au pouvoir.

Divers accords avec le Gouvernement fédéral donnèrent partiellement satisfaction aux Québécois, notamment pour le partage des ressources fiscales. Sur le plan linguistique, quelques réformes furent introduites pour traduire dans les faits le caractère bilingue de la Confédération canadienne ; c'est en 1962 que fut décidée la traduction simultanée à la chambre des communes d'Ottawa ; tous les documents législatifs sont publiés en français et en anglais. Mais les pressions du Québec eurent surtout pour résultat de poser le problème et d'obliger le Gouvernement fédéral à prendre pleinement conscience de la nécessité d'agir en profondeur ; c'est ainsi qu'en 1963 fut créée une commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, chargée de recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée.

Le rapport de cette Commission n'a pas encore été publié mais, dans un document préliminaire, les membres de la Commission, alarmés par la gravité du problème, déclaraient :

« Le Canada traverse actuellement, sans toujours en être conscient, la crise majeure de son histoire ; si la crise persiste et s'accroît, elle peut conduire à la destruction du Canada. »

Le Gouvernement fédéral ne s'opposa pas à la manifestation d'une certaine autonomie du Québec sur le plan extérieur ; c'est ainsi que fut créée à Paris une délégation générale du Québec et le Gouvernement de cette province conclut directement avec Paris, en 1965, des accords d'ordre culturel, développant à cette occasion une théorie juridique assez particulière, suivant laquelle une province de la Confédération peut, dans le domaine de sa compétence réservée, conclure des accords avec des pays étrangers.

C'est ainsi qu'en mars 1967 fut reçu à Paris le nouveau Président du Québec, M. Daniel Johnson, auquel furent accordés les honneurs réservés à un véritable chef d'Etat. Depuis le printemps 1967, les visites réciproques de ministres du Québec à

Paris et de ministres français à Québec se sont multipliées à un rythme accéléré et les bases d'une nouvelle coopération ont été établies dans les domaines culturel et scientifique. Pour ne pas alourdir notre rapport, nous faisons figurer en annexe plusieurs communiqués publiés à la suite des rencontres franco-québécoises ainsi que les décisions prises en ce domaine qui ont fait l'objet d'un procès-verbal commun en date du 14 septembre 1967.

Sans vouloir ranimer la controverse qui a partagé l'opinion française et étrangère à la suite des déclarations du Président de la République française, nous tenons à marquer que, si le resserrement des liens culturels entre la France et une province francophone de la Confédération canadienne ne peut qu'entraîner notre approbation, nous avons du mal à comprendre l'intérêt qu'il y aurait de notre part à favoriser un mouvement séparatiste de la province du Québec.

L'ensemble du Canada dont l'économie est étroitement liée à celle de son puissant voisin garde sa personnalité, surtout grâce à sa composition ethnique hétérogène; son éclatement aurait vraisemblablement comme conséquence une absorption presque totale de sa plus grande partie anglo-saxonne dans l'orbite des U. S. A., tandis que sa partie francophone se trouverait isolée au Nord-Est du continent américain.

Si la solution indépendantiste correspond aux vœux d'un certain nombre de Québécois — il ne faut pas oublier toutefois que le seul parti politique préconisant cette solution n'a réuni que 6 % des voix aux dernières élections — il semble exclu qu'elle puisse résoudre la situation des Canadiens francophones hors du Québec; plus d'un million de Canadiens français sont, en effet, répartis dans l'ensemble de la Confédération, en dehors du Québec et perdraient, en cas d'indépendance de cette province, tout recours et tout espoir de voir leurs droits un jour reconnus.

Il existe certes un problème du Canada français et de la place que doit occuper la Communauté francophone dans l'ensemble du Canada. Depuis une dizaine d'années, cette communauté a pris conscience de sa personnalité et de sa cohésion; la réception extraordinaire réservée au Président de la République française lors de sa visite de juillet dernier a été l'occasion d'une cristallisation de cette personnalité; sa simple présence — même si des propos seulement anodins avaient été tenus — aurait suffi à

jouer le rôle de révélateur tant vis-à-vis d'eux-mêmes que du Gouvernement d'Ottawa. Celui-ci, d'ailleurs, est très conscient de la nécessité de réformes profondes mais n'envisage pas d'autre cadre que celui de l'unité nationale. Dans une récente étude parue dans « Le Devoir de Montréal », le Premier ministre, M. Lester Pearson, s'en est expliqué longuement :

« Je crois, a-t-il dit, en une seule Confédération canadienne, souveraine et fondée sur deux sociétés originales ; l'une de langue anglaise, l'autre de langue française.

« Je crois qu'au sein de cette Confédération la société canadienne-française doit avoir l'occasion reconnue de croître et de s'épanouir, en jouant pleinement son rôle dans le développement de tout le pays.

« Je crois que le plus grand danger qui menace l'identité de notre société anglophone provient des pressions et de l'attrait exercés par les Etats-Unis ; et que le plus grand danger qui menace la société francophone provient de l'indifférence des Canadiens de langue anglaise à son caractère spécial ainsi que des pressions séparatistes de ses propres extrémistes.

« Je reconnais, avec tous les Canadiens, les droits et privilèges que la Constitution garantit au Québec, et je crois que les droits linguistiques et culturels des Canadiens français vivant hors du Québec devraient aussi être reconnus et garantis.

« Je crois que la Constitution devrait être modifiée au besoin de façon à sauvegarder ces droits, et qu'elle devrait être mieux adaptée aux exigences du fédéralisme et du monde moderne.

« Je crois que la Constitution peut reconnaître et garantir des dispositions particulières pour le Québec et pour d'autres provinces, quand c'est nécessaire pour répondre à leurs besoins particuliers, sans détruire l'unité essentielle de notre confédération. Notre premier siècle d'existence a montré que c'est possible.

« Je regrette toute forme de séparatisme qui entraînerait le démembrement de notre pays, comme aussi toute autre formule qui conduirait directement ou indirectement à ce résultat.

« Je respecte la valeur des institutions et des traditions que nous avons héritées de nos passés britannique et français et qui n'empêchent pas le Canada de croître dans l'unité et la force.

« Enfin, et c'est un point que je juge tout aussi important que les précédents, je reconnais la valeur de la contribution faite au Canada par ses citoyens d'origine autre que britannique ou française, qui partagent avec tous les autres Canadiens l'honneur et la responsabilité d'une pleine citoyenneté sur un pied d'égalité. »

La politique ainsi définie dans les déclarations du Premier Ministre canadien devraient permettre aux Canadiens français d'aboutir dans leurs revendications justifiées de devenir, en droit comme en fait, des Canadiens à part entière.

Nous avons le droit et le devoir de les aider à maintenir la langue et la culture française — ce qui n'est d'ailleurs contesté par personne — mais nous ne pensons pas qu'il soit de l'intérêt de quiconque d'aller au-delà. C'est en tout cas l'opinion de la majorité de votre délégation.

*
* *

Le passage rapide de notre délégation à travers les U. S. A. — deux jours à Washington et une journée à New York — aura été pour elle l'occasion de contacts particulièrement intéressants avec plusieurs sénateurs membres de la Commission des Affaires extérieures du Sénat américain.

Le Sénateur Sparkman, membre influent de cette Commission, avait eu, en effet, l'heureuse initiative d'inviter les sénateurs français à un déjeuner de travail organisé dans l'un des bureaux de la Commission ; sept sénateurs américains participaient à ce repas, s'absentant parfois quelques instants lorsqu'une sonnerie les avertissait qu'un scrutin avait lieu en séance. (Le Congrès américain tient, en effet, session pratiquement pendant tout l'été). Après le repas, nous fûmes reçus dans la salle des séances du Sénat où le sénateur Sparkman ayant demandé la parole, nous présenta à ses collègues au cours d'une courte allocution de bienvenue ; cette petite cérémonie d'accueil très chaleureuse, fut pour nous fort émouvante. Les propos échangés au cours de nos divers entretiens furent emprunts d'une grande franchise et le ton resta cordial et amical mais il serait vain de dissimuler qu'à peu près dans tous les domaines de la politique étrangère, le sentiment

général des hommes politiques américains est celui de l'incompréhension totale de l'attitude du Gouvernement français. Cette incompréhension semble d'ailleurs avoir pour origine le sentiment que l'action du Gouvernement français est dirigée contre la puissance et les positions américaines dans le monde. C'est ainsi qu'ils interprètent notre attitude dans le conflit du Moyen Orient, nos prises de position contre l'intervention américaine au Viet-Nam et dans les discussions sur le système monétaire international.

L'irritation, voire l'exaspération qui en sont la conséquence, gagnent les milieux les plus divers de l'opinion publique et une véritable campagne anti-française se développe dans tout le pays, prenant pour thème notamment le refus d'acheter des produits français ; c'est ainsi qu'il est fait appel au sens civique des candidats touristes afin qu'ils évitent de venir en France dépenser des dollars qui, convertis en or, serviraient à ébranler un peu plus la position de la monnaie U. S.

Malgré les efforts des membres de notre délégation qui ont souligné auprès de leurs interlocuteurs que les divergences actuelles ne pouvaient affecter le fond de l'amitié traditionnelle entre la France et les Etats-Unis, et les manifestations personnelles de cordialité dont nous avons été l'objet, il nous faut constater que le climat des relations entre nos deux pays se détériore très sensiblement ; on ne peut encore parler de tension mais le terme de malaise semble déjà dépassé.

Les conclusions d'un tel rapport d'information ne peuvent servir de prétexte à l'engagement d'une polémique quelconque sur le fond du problème ou sur le bien-fondé de l'attitude des uns ou des autres.

Il nous a semblé toutefois de notre devoir de faire état pour conclure, des impressions recueillies au cours de notre court passage aux Etats-Unis.

ANNEXE I

Communiqué de presse publié à l'issue d'une réunion de la commission permanente de coopération franco-québécoise.

La commission permanente de coopération franco-québécoise a tenu, les 20 et 21 avril 1967, au ministère des Affaires étrangères, sa quatrième session, sous la présidence de M. Jean Basdevant, ministre plénipotentiaire, directeur général de relations culturelles. La délégation québécoise avait à sa tête M. Claude Morin, vice-ministre des affaires intergouvernementales du Québec.

La commission a passé en revue les multiples activités qui ne cessent de s'organiser entre la France et le Québec dans les divers secteurs de la coopération, en matière d'éducation et de culture. Elle a constaté avec satisfaction qu'en deux ans, depuis la signature de l'Entente dans le domaine de l'éducation, le 27 février 1965, et celle de l'Entente sur la coopération culturelle le 24 novembre 1965, les échanges se sont développés à un rythme particulièrement rapide.

C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, qu'entre juin 1966 et avril 1967, dans le cadre de l'Entente, 53 Français sont venus enseigner ou effectuer des recherches dans les universités du Québec, tandis que 60 professeurs québécois se rendaient en France.

Plusieurs projets nouveaux ont été examinés au cours de la session. Dans le domaine de l'éducation, les deux délégations attachent une importance particulière à la décision qu'elles ont prises de mettre au point des études communes en matière de programmes scolaires qui concerneront d'abord l'enseignement du français au niveau primaire et secondaire. Dès les prochains mois, des missions françaises et québécoises détermineront les aspects pratiques de ce nouveau mode de collaboration intéressant des éléments essentiels de la réforme pédagogique qui est en cours en France comme au Québec.

La commission a, d'autre part, convenu de donner une nouvelle impulsion aux stages de professeurs québécois des écoles normales et de l'enseignement technique. Des stages plus nombreux et plus diversifiés sont envisagés pour les prochaines années. Dans la même perspective, la délégation française a marqué son intérêt pour l'organisation de missions de professeurs français au Québec dans des secteurs spécifiques de l'enseignement technique ; elle a exprimé aussi son intention d'envoyer une mission au Québec pour y étudier les méthodes d'enseignement s'appliquant à l'enfance inadaptée.

Les deux délégations ont pris différentes décisions sur l'organisation des travaux concernant, d'une part, le problème primordial de l'équivalence des diplômes français et québécois dont l'étude va se poursuivre dès que possible, de l'autre, l'extension et l'harmonisation des bourses universitaires qui s'inscrivent dans le cadre de la coopération franco-québécoise. Elles ont convenu de créer dans ce but deux sous-commissions.

Elles ont décidé en même temps de préparer un protocole d'accord fixant les conditions dans lesquelles exerceront leurs activités les professeurs et experts français qui se rendent de plus en plus nombreux dans les établissements d'enseignement du Québec au titre du service national : le chiffre de 60 en 1966-1967 sera vraisemblablement doublé pour la prochaine année universitaire.

La commission a exprimé le souhait que le mode de coopération franco-québécoise qui a été instauré en 1966 en vue d'accroître la diffusion des manuels scientifiques, techniques et médicaux français dans les universités du Québec s'étende progressivement à de nouvelles catégories de livres.

Elle a envisagé favorablement, d'autre part, le projet de création à Paris d'un centre de documentation sur le Canada français.

Elle a abordé pour la première fois l'étude des divers aspects intéressant les échanges extra-universitaires dans les domaines du sport, de l'éducation populaire et des mouvements de jeunesse. Sur ce dernier point, des rencontres entre organisateurs, entre personnels d'encadrement et entre certains groupements de jeunes seront autant que possible favorisés. Dès la semaine prochaine des représentants du Québec effectueront des démarches préliminaires à cet égard auprès des services français compétents.

Dans le domaine des échanges culturels entre les deux pays, les projets dont la commission envisage la réalisation intéressent notamment la connaissance et la diffusion du livre français au Québec et du livre québécois en France. On prévoit également l'augmentation des stages et des échanges en matière de cinéma, de radio et de télévision. Des rapports plus étroits seront établis, sous les formes les plus variées, notamment par l'organisation de colloques et de tournées de conférences entre les maisons de la culture française et les centres culturels en voie d'organisation dans les diverses régions du Québec.

La commission a donné son accord de principe à un important programme d'expositions, réparti sur plusieurs années, tant en France qu'au Québec. Un projet de grande envergure a particulièrement retenu l'attention des deux délégations qui y ont donné un appui sans réserve : il s'agit d'une exposition rétrospective portant sur l'art et la civilisation du Canada français, depuis ses origines jusqu'à nos jours. Cette exposition sera présentée non seulement à Paris, mais dans diverses régions de France.

La commission a envisagé des mesures précises en vue de la défense et de la diffusion de la langue française. Les deux délégations ont étudié les nombreuses initiatives qui ont été prises récemment à ce sujet. Elles s'en sont félicitées et sont tombées d'accord sur l'attitude à adopter à leur égard, afin de les favoriser et de leur donner la plus grande efficacité.

La commission a prévu des dispositions quant à des échanges de documentation technique intéressant les diverses disciplines culturelles. Elle a préparé les voies à la venue au Québec de spécialistes en matière de théâtre, de ballet et de musique ainsi que d'experts dans le domaine des techniques propres au fonctionnement des centres culturels.

La commission a, de plus, étudié la possibilité d'organiser des tournées de musiciens et de jeunes compagnies françaises de théâtre au Québec et de leurs homologues québécois en France.

Enfin, en raison de l'augmentation considérable du nombre des stages de formation et de recherche, en France et au Québec, dans le domaine culturel (plus de cinquante sont prévus dans l'immédiat), la commission a défini un certain nombre de principes visant à une meilleure organisation de ces échanges de spécialistes.

Au chapitre de la coopération scientifique et technique, les deux délégations ont, en premier lieu, pris connaissance de l'activité du comité médical franco-québécois rattaché à la commission. A la lumière des recommandations de ce comité, on envisage le développement des échanges dans des secteurs spécialisés des études médicales. La session a, par ailleurs, donné lieu à la formation d'un comité franco-québécois d'échanges en matière d'hydrologie. La commission a, en outre, décidé de constituer la sous-commission de la recherche scientifique dont la formation avait été envisagée au cours d'une session antérieure.

Enfin, à l'occasion de l'étude du rapport de la commission A.S.T.E.F.-Ministère de l'Education du Québec, les deux délégations ont considéré avec un intérêt particulier un projet selon lequel des jeunes Québécois effectueraient dans des industries françaises les stages pratiques qui feront partie intégrante de leur formation d'ingénieurs ou d'administrateurs, notamment selon une formule de cours dits « coopératifs » qui sera mise en pratique dès 1967 à l'université de Sherbrooke.

ANNEXE II

FRANCE-CANADA

**Communiqué publié au terme de la visite au Québec de M. Peyrefitte,
Ministre de l'Éducation nationale.**

(Québec, 15 septembre 1967.)

Sur l'invitation du gouvernement du Québec, M. Alain Peyrefitte, Ministre français de l'Éducation nationale, a séjourné au Québec du dimanche 10 au vendredi 15 septembre 1967. Il était à la tête d'une délégation comprenant notamment M. Jean Basdevant, Directeur général des Relations culturelles au Ministère français des Affaires étrangères.

Au cours de son séjour, M. Peyrefitte s'est entretenu à deux reprises, les 10 et 13 septembre, avec M. Daniel Johnson, Premier Ministre du Québec. Il a participé, en outre, à des séances de travail avec MM. Jean-Jacques Bertrand, Ministre de l'Éducation, vice-président du Conseil, Jean-Noël Tremblay, Ministre des Affaires culturelles et Marcel Massé, Ministre d'État à l'Éducation.

Les conversations se sont déroulées dans une atmosphère particulièrement amicale et chaleureuse.

Les décisions de principe suivantes ont été arrêtées :

1° Adoption d'un programme d'expansion de la coopération culturelle, scientifique et technique franco-québécois portant sur trois ans et permettant de multiplier par dix le volume des échanges actuellement atteints dans le cadre des ententes de 1965 ;

2° Création de trois organismes permanents franco-québécois de développement pédagogique comportant une section à Paris et une autre à Québec — Centre franco-québécois de développement de l'enseignement technologique — Centre franco-québécois de recherche scientifique et technique ;

3° Réalisation d'études et de recherches concertées notamment dans les domaines de l'hydrologie, de l'énergie électrique, de l'énergie nucléaire, de l'informatique, de l'électronique, du Grand Nord québécois, des forêts, des pêcheries et de la géophysique ;

4° Mise à la disposition du Québec des enseignants dont il demandera l'envoi, en particulier des professeurs d'universités, de collèges et des jardinières d'enfants ;

5° Accroissement à 1.000 d'ici 1970 du nombre de bourses offertes par la France aux étudiants et stagiaires québécois et relèvement substantiel de leur montant. Création de bourses de prestige réservées à des étudiants exceptionnellement brillants ;

6° Création en France de chaires de littérature et civilisation françaises du Canada ;

7° Accroissement de la diffusion du livre français et encouragement aux manuels écrits en collaboration par des auteurs français et québécois ;

8° Admission d'étudiants québécois aux classes préparatoires et aux concours d'entrée aux grandes écoles françaises, ainsi qu'au concours général des lycées et collèges. Ouverture au Québec de centres d'écrits aux grands concours français ;

9° Constitution d'une véritable banque franco-québécoise des moyens audiovisuels d'enseignement ;

10° Echange de fonctionnaires entre la France et le Québec ;

11° Création d'un groupe de travail franco-québécois chargé de définir un mécanisme propre à développer et orienter les échanges de jeunes ;

12° Accélération de la mise en œuvre des équivalences de diplômes à tous les niveaux ;

13° Renforcement des moyens mis à la disposition du bureau de Montréal de l'Office de la radiodiffusion et la télévision française ;

14° Accueil réciproque de stagiaires dans le domaine du journalisme et invitations plus nombreuses de journalistes québécois en France ;

15° Dons réciproques de fonds de bibliothèques. Dépôt légal des livres français au Québec et des livres québécois en France ;

16° Accroissement de la place réservée au Québec dans les programmes et les manuels scolaires et universitaires français ;

17° Aide accrue des deux Gouvernements aux initiatives visant à favoriser l'universalité et l'unité de la langue française.

Les deux Gouvernements se félicitent de constater que Québécois et Français, grâce aux décisions qui viennent d'être arrêtées, vont pouvoir multiplier, de part et d'autre de l'Atlantique et d'égal à égal, les échanges de l'esprit dans tous les domaines de la culture de langue française.